



membre de



Thierry GROSJEAN
Président

le 7 juin 2013

Courrier adressé en RRR à

Mme le Maire de BOURGVILAIN
Mairie
71520 BOURGVILAIN

Madame le Maire,

J'ai pris connaissance de l'avis non daté que vous avez affiché sur les panneaux municipaux, concernant l'organisation et le déroulement du rallye des vins 2013.

Vous faites référence à « *des réunions de préparation* » alors qu'il n'y a eu aucune réelle concertation avec les riverains et notamment avec l'association qui les représente, Respect Riverains Rallye, membre de la CAPEN.

Malgré la table ronde organisée à l'initiative de la Préfecture, nous constatons que vous avez délibérément choisi d'ignorer nos propositions permettant d'assurer la sécurité, la liberté de circulation, l'hygiène publique, la protection de l'environnement, le bruit. Or la Charte de l'environnement – 1/03/2005 - , inscrite dans la Constitution Française stipule :

« *Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation de l'environnement...
...de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ».

Je vous rappelle aussi que le Code de l'Environnement – loi du 3 janvier 1991 – a renforcé un dispositif juridique dont l'objectif est d'assurer la conservation des espaces naturels, dont les maires sont les premiers garants, la loi leur conférant une compétence spécifique. Il leur revient en effet de trouver un équilibre entre la préservation de ces espaces et la garantie constitutionnelle de la **liberté de circulation**.

La prudence et la tolérance que vous exigez des riverains auraient d'abord dû être appliquées préventivement pour les organisateurs du rallye.

Nous vous demandons de nous adresser copie de l'arrêté municipal concernant l'organisation de cette manifestation (article L.2213- 4 du Code général des collectivités territoriales).

Comme nous l'indiquons dans notre communiqué de presse - ci-joint - la CAPEN 71 vous informe qu'elle se réserve la possibilité d'intenter tout recours possible contre votre commune, notamment pour demander réparation des préjudices, et sollicitera pour cela les témoignages des riverains.

Thierry GROSJEAN
Président

Copie à la Préfecture de Saône et Loire